Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500143-20251125-D25_082-DE

BAIS

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 25/11/2025

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 18 | 13 | 15 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité**<br><br>Pour : 15<br>Contre : 0<br>Abstention : 0<br><br>M. TIRIAU, arrivé en séance après l'examen de cette délibération, ne prend pas part au vote. |

L'an 2025, le 25 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CLOUET Nathalie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/11/2025.

**Présents** : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, LEVACHER Martine, MADDALIN Christine, MORY Marie, MM : GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MOREL Patricia à Mme LEVACHER Martine, MM : LOUAISIL Pascal à M. GILBERT Loïc, VALOTAIRE Denis à M. GLINCHE Eric
Absent(s) : Mmes : AYGALENC Monique, POTTIER Soazig M. TIRIAU, arrivé en séance après l'examen de cette délibération, ne prend pas part au vote.

**A été nommé(e) secrétaire** : M. POTTIER Christian

## 25-082 – Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.332-23-1 relatif au recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

Considérant la nécessité de faire face à des surcroîts ponctuels d'activité au sein des services techniques et du service périscolaire ;

Considérant qu'il y a lieu, pour assurer la continuité et le bon fonctionnement des services, de créer des emplois non permanents à cet effet.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **De créer cinq emplois non permanents d'adjoint technique (catégorie C) pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, dans la limite d'une durée maximale de douze mois sur une période de dix-huit mois consécutifs,**

- **De préciser que ces emplois pourront être pourvus à temps complet ou à temps non complet, selon les besoins des services,**

- **De dire que la rémunération des agents recrutés sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, et dans la limite de l'indice terminal du grade correspondant, en tenant compte de l'expérience et des qualifications de l'agent,**

- **D'autoriser Madame le Maire à procéder aux recrutements nécessaires, à signer les contrats de travail correspondants et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération,**

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500143-20251125-D25_082-DE

– **De prévoir l'inscription des crédits correspondants au chapitre 012 du budget communal**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/11/2025

Le Maire
Nathalie CLOUET

Secrétaire de séance
M. POTTIER Christian